



Attente de rapport de jugement

Par **Peter35**, le **16/07/2013** à **22:36**

Bonsoir,

J'ai été victime au mois de Décembre 2012 d'un vol avec violence et pour lequel j'ai eu 3 jours d'ITT...

Bref toute la procédure d'enquête à été remarquable.

Le jour du jugement arrive pour les 2 accusés (Début Mars 2013) ; le problème c'est que ces deux individus passent en comparution immédiate et qu'on me prévient le matin à 11h pour une audience le jour même à 13h donc impossibilité de m'y rendre immédiatement...

On me propose de me constituer partie civile ce que je fais.

Depuis je n'ai aucune nouvelle...On m'a dit qu'un huissier viendrait me notifier le jugement et qu'à partir de là je pourrai demander mes indemnités de dommages et intérêts qui m'ont été accordées.

Ca va faire bientôt 5 mois que le jugement a été prononcé...Est-ce un délai normal ou dois-je m'inquiéter?

Sinon que dois-je faire pour avoir un semblant de prise en compte de mon affaire?

Merci de m'avoir lu et merci à ceux qui prendront le temps de m'éclairer le plafond ^^ ;)